



AMEN BANK

GROUPE AMEN

Société Anonyme au capital de 85 000 000 dinars
divisé en 8 500 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées
Siège social : Av. Mohamed V - 1002 Tunis
Registre du commerce : B176041996
Tél : 71 831 000 – Fax : 71 830 151
Site : www.amenbank.com.tn

Note d'opération relative à l'augmentation du capital de l'Amen Bank de 85 000 000 Dinars à 100 000 000 Dinars

Nombre de titres à émettre : 1 500 000 actions réparties comme suit :

- 750 000 actions nouvelles de nominal 10 dinars à souscrire au prix d'émission de 34 dinars
- 750 000 actions nouvelles gratuites

Visa du CMF n° **№ 09 / 0 6 7 1** du **0 6 NOV. 2009** donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mr. Houssein MOUELHI
Directeur Général Adjoint
Tél : 71 835 500 Fax : 71 830 517
E-mail : mouelhi.houssein@amenbank.com.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence « AMEN BANK 2009 » enregistré par le CMF en date du 09/09/2009 sous le n° 09/009
La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès d'Amen Bank – Av. Mohamed V – 1002 Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et d'Amen Bank www.amenbank.com.tn.



Novembre 2009

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE.....	3
FLASH – SUR L’AUGMENTATION DE CAPITAL	5
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D’OPERATION	7
1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D’OPERATION.....	7
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D’OPERATION	7
1.3 RESPONSABLE DE L’INFORMATION	7
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’OPERATION.....	8
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L’EMISSION	8
2.1.1. Décision à l’origine de l’émission	8
2.1.2. Caractéristiques de l’émission	8
2.1.3. Augmentation de capital par souscription en numéraire	8
2.1.4. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d’actions	10
2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS	10
2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes	10
2.2.2. Régime de négociabilité.....	11
2.2.3. Régime fiscal applicable	11
2.3. MARCHE DES TITRES.....	11
2.3.1. Cotation en bourse des actions anciennes.....	11
2.3.2. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire	11
2.3.3. Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites	11
2.3.4. Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d’attribution	11
2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	12
2.5. PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM.....	12
BULLETIN DE SOUSCRIPTION.....	13
DEMANDE D’ATTRIBUTION.....	15

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE

En date du 09 septembre 2009, l'Amen Bank a enregistré auprès du CMF son document de référence « Amen Bank 2009 » sous le numéro 09/0009 et a obtenu à la même date le visa du CMF n°09/668 sur la note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse d'un emprunt obligataire subordonné ayant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné Amen Bank 2009 »
- Montant : 60 000 000 DT (30 000 000 DT catégorie A et 30 000 000 DT catégorie B)
- Nominal : 100 DT
- Prix d'émission : 100 DT
- Prix de remboursement : 100 DT
- Date unique de jouissance en intérêts : 30/09/2009
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : TMM+0,85% (catégorie A) et 5,45% (catégorie B)
- Période de souscription : du 23 au 30 septembre 2009
- Date de clôture effective : 23 septembre 2009

Depuis cette date, la banque dispose des informations nouvelles suivantes :

➤ **Activité de la banque durant le troisième trimestre 2009 :**

L'activité de l'Amen Bank au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009 par rapport à la même période de l'exercice 2008 s'est caractérisée essentiellement par :

- Une progression des produits d'exploitation bancaires qui ont enregistré une croissance de 14,9 millions de dinars ou 8,06% par rapport à la même période en 2008, sous l'effet d'une hausse des crédits, partiellement compensée par les effets d'une baisse importante des taux d'intérêt en devises et en dinars.
- Une augmentation des charges d'exploitation bancaire de 3,7 millions de dinars ou 3,97%. Cette hausse s'explique par l'accroissement des encours moyens, partiellement atténué par la baisse des taux d'intérêt en dinars et en devises.
- Le Produit Net Bancaire a atteint 102,5 millions de dinars contre 91,3 millions de dinars à fin septembre 2008, soit une augmentation de 11,2 millions de dinars ou 12,27%.
- Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau avec l'entrée en exploitation, au cours des 9 premiers mois de 2009, de 5 nouvelles agences :
 - Zaghuan
 - Jammel
 - Kébili
 - Sidi Abdelhamid
 - Riadh El Andalous

➤ **Le lancement de nouveaux produits :**

- **Amenfx** : Poursuivant sa démarche novatrice, Amen Bank a lancé pour la première fois en Tunisie sa plateforme de change **Amenfx**. **Amenfx** est un site électronique permettant aux clients et aux banques implantées en Tunisie ou à l'étranger d'accéder directement au marché des changes au comptant domestique et international sur Internet et de traiter et confirmer leurs opérations automatiquement et en temps réel.
- **Carte Ta7founa** : Amen Bank vient de lancer la carte jeunes « Ta7founa ». C'est une carte Mastercard nationale prépayée destinée aux jeunes âgés de 12 à 25 ans. Elle leur permet aussi bien les retraits auprès des DAB que les opérations de paiement en Tunisie y compris sur Internet. Elle leur donne aussi l'autonomie de gérer librement leur budget. En plus des avantages et remises qu'elle offre chez plusieurs prestataires de services, cette carte est simple dans son utilisation et totalement sécurisée.

➤ **Indicateurs d'activité de la banque relatifs au 3ème trimestre 2009 :**

(en 1000 DT)

Période	3 ^{ème} TRIM. 2009	3 ^{ème} TRIM. 2008	AU	AU	AU
			30 SEP. 2009	30 SEP. 2008	31 DEC. 2008
1- Produits d'exploitation bancaires	67 832	63 586	200 197	185 268	257 297
• Intérêts	50 705	46 078	145 740	137 330	191 760
• Commissions en produits	9 230	8 677	27 265	23 077	32 249
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	3 752	3 093	10 335	7 907	11 522
• Revenus du portefeuille d'investissement	4 145	5 738	16 857	16 954	21 766
2- Charges d'exploitation bancaires	33 936	31 449	97 682	93 955	126 635
• Intérêts encourus	32 658	30 199	94 138	91 553	123 207
• Commissions encourues	1 269	1 115	2 844	2 267	3 405
• Autres charges	9	135	700	135	23
3-Produit net bancaire	33 896	32 137	102 515	91 313	130 662
4- Autres produits d'exploitation	393	466	1 171	1 310	1 938
5- Charges opératoires	10 602	10 111	33 710	30 045	41 846
• Frais de personnel	8 228	7 677	26 003	22 885	31 687
• Charges générales d'exploitation	2 374	2 434	7 707	7 160	10 159
6- Structure du Portefeuille	-	-	498 746	386 872	422 480
• Portefeuille- titres commercial	-	-	108 003	8 318	1 437
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	390 743	378 554	421 043
7- Encours des crédits (HORS DOTATION AUX PROVISIONS DE LA PERIODE)	-	-	2 863 214	2 246 125	2 376 249
8- Encours des dépôts	-	-	3 116 429	2 437 362	2 440 681
• Dépôts à vue	-	-	780 796	615 466	630 285
• Dépôts d'épargne	-	-	426 149	349 783	379 829
• Dépôts à terme	-	-	1 861 219	1 411 767	1 377 971
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	48 265	60 346	52 596
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	372 304	299 707	306 835
10- Capitaux propres	-	-	* 294 885	* 264 289	** 295 061

(*) Hors résultat de la période (**) Après affectation du résultat

Amen Bank estime ne pas disposer d'autres informations susceptibles d'être portées à la connaissance du public.

Montant : 15 000 000 DT

Le capital social de l’AMEN BANK sera porté de 85 MDT à 100 MDT par la création et l’émission de :

- 750 000 actions nouvelles de nominal 10 DT à souscrire en numéraire au prix de 34DT et à libérer en totalité à la souscription
- 750 000 actions nouvelles de nominal 10 DT à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires

1- Augmentation de capital par souscription en numéraire

➤ **Caractéristiques :**

- Montant : 7 500 000 DT
- Nombre d’actions nouvelles à souscrire : 750 000 actions
- Valeur nominale des actions : 10 dinars
- Forme des actions à émettre : nominative
- Catégorie : ordinaire

➤ **Prix d’émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d’émission de 34 DT, soit 10 DT de valeur nominale et 24 DT de prime d’émission. La libération de cette augmentation de capital se fera en totalité à la souscription.

➤ **Droit préférentiel de souscription :**

L’exercice du droit préférentiel de souscription s’effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour trente quatre (34) actions anciennes. Les actionnaires qui n’auront pas un nombre d’actions anciennes correspondant à un nombre entier d’actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu’il puisse en résulter une souscription indivise. AMEN BANK ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu’ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d’actions nouvelles qu’ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n’auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d’actions nouvelles disponibles.

➤ **Période de souscription :**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus¹.

➤ **Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'AMEN BANK (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 34 DT, soit 10 DT représentant la valeur nominale de l'action et 24 DT représentant la prime d'émission. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de AMEN BANK – Agence Succursale du Tunis sous le N° 07 807 00 81 340 603 075 29. Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 28/12/2009.

➤ **Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les actions nouvelles souscrites (750 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2010. Les actions nouvelles et anciennes seront entièrement assimilées à partir de la mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2009.

2- Augmentation de capital par incorporation de réserves

➤ **Caractéristiques :**

- Montant : 7 500 000 DT
- Nombre d'actions nouvelles gratuites : 750 000 actions
- Valeur nominale des actions gratuites : 10 DT
- Forme des actions gratuites : nominative
- Catégorie : ordinaire

➤ **Droit d'attribution :**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 9 250 000 actions (anciennes et nouvelles souscrites) et/ou aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison de trois (3) actions gratuites pour trente sept (37) actions anciennes et/ou nouvelles souscrites, et ce à partir du 28/12/2009.

➤ **Jouissance des actions nouvelles gratuites:**

Les actions nouvelles gratuites (750 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2010.

¹ Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18/12/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération

Monsieur Ahmed EL KARM

Vice Président & Directeur Général de l'Amen Bank

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Vice Président & Directeur Général de l'Amen Bank

Monsieur Ahmed EL KARM



1.3 Responsable de l'information

Monsieur Houssein MOUELHI

Directeur Général Adjoint

Tél. : 71 835 500 Fax : 71 830 517

La notice légale est publiée au JORT N° 135 du 10/11/2009

 Conseil du Marché Financier
N° Visa n° 09 / 0.6.71 du 06 NOV 2009
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Mohamed Ridha CHALGHOUM



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMEN BANK réunie le 11/06/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 15 MDT, pour le porter de 85 MDT à 100 MDT. Cette augmentation de capital sera réalisée en deux opérations successives comme suit :

- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 7,5 MDT, par l'émission de 750 000 actions nouvelles réservées en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel ;
- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 7,5 MDT et l'émission de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux détenteurs des 9 250 000 actions libérées composant le capital après l'augmentation en numéraire.

Elle a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires. A défaut, le montant de l'augmentation du capital peut être limité au montant des souscriptions réalisées à condition qu'il atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale extraordinaire a, par ailleurs, donné pouvoir au conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation notamment le prix de souscription, la date de jouissance ainsi que toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation de cette augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, le conseil d'administration d'Amen Bank a fixé, lors de sa réunion du 02/11/2009, le prix d'émission à 34 DT l'action, soit 10 DT de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 24 DT.

2.1.2. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 15 MDT réparti comme suit :

- 7,5 MDT par souscription en numéraire et émission de 750 000 actions nouvelles.
- 7,5 MDT par incorporation de réserves et émission de 750 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1.3. Augmentation de capital par souscription en numéraire

Le capital social sera augmenté de 7,5 MDT par la création de 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

2.1.3.1. Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 34 DT l'action, soit 10 DT de valeur nominale et 24 DT de prime d'émission. Le prix d'émission sera libéré en totalité à la souscription.

2.1.3.2. Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour trente quatre (34) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. AMEN BANK ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.3.3. Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus².

2.1.3.4. Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'AMEN BANK (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 34 DT, soit 10 DT représentant la valeur nominale de l'action et 24 DT représentant la prime d'émission. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de AMEN BANK – Agence Succursale de Tunis sous le N ° 07 807 00 81 340 603 075 29.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 28/12/2009.

² Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18/12/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.1.3.5. Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par AMEN BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

2.1.3.6. Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

2.1.3.7. Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites (750 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2010. Les actions nouvelles souscrites et anciennes seront entièrement assimilées à partir de la mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2009.

2.1.3.8. But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la banque qui vise principalement :

- Le financement des investissements envisagés, notamment dans un système d'information plus performant
- Le développement du réseau
- La consolidation de sa présence dans la région maghrébine.

2.1.4. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

2.1.4.1. Montant

Successivement à l'émission en numéraire d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 7,5 MDT, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des 9 250 000 actions (anciennes et nouvelles souscrites) et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de trois (3) actions nouvelles gratuites pour trente sept (37) actions anciennes et/ou nouvelles souscrites.

2.1.4.2. Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 28/12/2009.

2.1.4.3. Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites (750 000 actions) porteront jouissance à partir du 1er janvier 2010.

2.2. Renseignements généraux sur les titres émis

2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises. Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale

Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.2.3. Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôt.

2.3. Marché des titres

Les actions de l'AMEN BANK sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.3.1. Cotation en bourse des actions anciennes

Les 8 500 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'AMEN BANK inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 20/11/2009, droits de souscription détachés et à partir du 28/12/2009, droit d'attribution détachés.

2.3.2. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.3. Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 750 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 28/12/2009, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.4. Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus⁴.

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le 28/12/2009.

⁴ Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18/12/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

2.4. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital est de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.5. Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400389» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400363» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 28/12/2009.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN003400397» durant la période de souscription préférentielle soit du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400371» à partir du 28/12/2009.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons les dits actions et droits négociés en bourse.



AMEN BANK

Société Anonyme au capital de 85.000.000 Dinars Siège social : Av .Mohamed V- 1002 Tunis - R C n° B 176041996
Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Augmentation de capital de 85 MDT à 92,5 MDT Par émission en numéraire de 7,5 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 –
Délibération du conseil d'administration du 02 novembre 2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° 409/0671 en date du 06 NOV 2009
Notice Légale publiée au JORT n° du 12/11/2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à Amen Bank -Succursale Siège sous le
N° 07 807 00 81 340 603 075 29.

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr

Nationalité :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le: à

Profession/activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi-même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont
copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) Mme Mlle M r
Nom & prénom :
Pièce d'identité : (1)
 CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le: à

Personne morale :
Raison Sociale
N° du R.C
Profession/activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire(en toutes lettres) : actions nouvelles portant jouissance en dividendes à partir du 01/01/2010 au prix de 34 dinars par action.
(enchiffres).....

1) A titre irréductible à raison de trois actions nouvelles pour trente quatre actions anciennes contre remise de mes (nos)
et/ou (2)

..... Actions anciennes
..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du .../.../2009)
..... Total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

2) A titres réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Amen Bank 2009 » et une copie de la note d'opération relative à l'augmentation du capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre, d'actions ci-dessus indiqué, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.
En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons)

En espèces
 par chèque n° Tiré sur Agence
 par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez
..... agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des actions souscrites à titre irréductible et réductible, à raison de 34 DT par action soit 10 DT de nominal et 24 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession. Le second servant de souche

Tunis, le
Signature (3)

(1) Cochez la case appropriée (2) remplir la ligne appropriée
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »





COPIE

AMEN BANK

Société Anonyme au capital de 85.000.000 Dinars Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis - R C n° B 176041996
Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Augmentation de capital de 85 MDT à 92,5 MDT Par émission en numéraire de 7,5 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 –
Délibération du conseil d'administration du 02 novembre 2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° 409/0671 en date du 06 NOV 2009
Notice Légale publiée au JORT n° 135 du 10/11/2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à Amen Bank -Succursale Siège sous le
N° 07 807 00 81 340 603 075 29.

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr

Nationalité :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le: à

Profession/activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi-même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont
copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) Mme Mlle M r
Nom & prénom :
Pièce d'identité : (1)
 CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le: à

Personne morale :
Raison Sociale
N° du R.C
Profession/activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire(en toutes lettres) actions nouvelles portant jouissance en dividendes à partir du 01/01/2010 au prix de 34 dinars par action.
(enchiffres).....

2) A titre irréductible à raison de trois actions nouvelles pour trente quatre actions anciennes contre remise de mes (nos)
et/ou (2)

..... Actions anciennes
..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du .../.../2009)
..... Total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

2) A titres réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Amen Bank 2009 » et une copie de la note d'opération relative à l'augmentation du capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre, d'actions ci-dessus indiqué, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons)

- En espèces
- par chèque n° Tiré sur Agence
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez
..... agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des
actions souscrites à titre irréductible et réductible, à raison de 34 DT par action soit 10 DT de nominal et 24 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession. Le second servant de souche

Tunis, le
Signature (3)

- (1) Cochez la case appropriée (2) remplir la ligne appropriée
- (3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »





AMEN BANK

Société Anonyme au capital de 85.000.000 Dinars Siège social : Av .Mohamed V- 1002 Tunis - R C n° B 176041996
Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Augmentation de capital de 92,5 MDT à 100 MDT Par attribution gratuite de 7,5 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 –
Délibération du conseil d'administration du 02 novembre 2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° 09 / 0 6 7 1 en date du 06 NOV 2009
Notice Légale publiée au JORF n° 215 du 10/11/2009

DEMANDE D'ATTRIBUTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr

Nationalité :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le: / / à

Profession/activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi-même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

<p>Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M r</p> <p>Nom & prénom :</p> <p>Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivrée le: / / à</p> <p>Profession/activité :</p> <p>Adresse : Code postal : Pays : Tél :</p>	<p>Personne morale :</p> <p>Raison Sociale</p> <p>N° du R.C</p>
--	---

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Amen Bank 2009 » et une copie de la note d'opération relative à l'augmentation du capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu.
Sur cette base, je (nous) vous demande(ons) l'attribution de (en toutes lettres) (2) actions gratuites à raison de trois (3) actions nouvelles pour (37) actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

A l'appui de ma (notre) demande, j'(nous) exerce(çons) (1) :
..... droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes
..... droits d'attribution, acquis en bourse le
..... total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres)
(en chiffres) actions nouvelles gratuites.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession. Le
second servant de souche
Tunis, le
Signature (3)

(1) Cochez la case appropriée
(2) remplir la ligne appropriée
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »





COPIE

AMEN BANK

Société Anonyme au capital de 85.000.000 Dinars Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis - R C n° B 176041996
Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Augmentation de capital de 92,5 MDT à 100 MDT Par attribution gratuite de 7,5 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 –
Délibération du conseil d'administration du 02 novembre 2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° 09/0671 en date du 06 NOV. 2009
Notice Légale publiée au JORT n° 135 du 10/11/2009

DEMANDE D'ATTRIBUTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr

Nationalité :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le: à

Profession/activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi-même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

<p>Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr</p> <p>Nom & prénom :</p> <p>Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivrée le: à</p> <p>Profession/activité :</p> <p>Adresse : Code postal : Pays : Tél :</p>	<p>Personne morale :</p> <p>Raison Sociale</p> <p>N° du R.C</p>
---	---

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Amen Bank 2009 » et une copie de la note d'opération relative à l'augmentation du capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu.
Sur cette base, je (nous) vous demande(ons) l'attribution de (en toutes lettres) (2) actions gratuites à raison de trois (3) actions nouvelles pour (37) actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

A l'appui de ma (notre) demande, j'(nous) exerçe(çons) (1) :
.....droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes
.....droits d'attribution, acquis en bourse le
.....total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres)
(en chiffres).....actions nouvelles gratuites.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession. Le
second servant de souche
Tunis, le
Signature (3)

(1) Cochez la case appropriée
(2) remplir la ligne appropriée
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

